



mandat de gestion locative, congés pour reprise.

Par **Pedrrroo**, le **14/12/2023** à **20:44**

Bonjour,

J'ai acheté plusieurs appartements **en SCI**. J'ai signé un mandat de gestion pour 3ans dans une agence exécration. Celle-ci m'a fait plusieurs mauvais coup et pleins de promesses jamais tenues.

Depuis quelques mois un des appartements n'est plus loué car l'agence ne trouve pas de locataire... Ai-je le droit de récupérer celui-ci en déposant comme un congés pour reprise afin d'y logé quelques mois le temps de retrouver un locataire sans passer par cette agence?

Est-ce possible sachant que les appartements sont sous SCI? Si oui quel serait la procédure, et quel est l'article de loi qui me l'autorise?

Dans ce cas, dois-je un dédommagement? Ils me demandent plus de 4000 euros pour mettre fin au mandat de gestion de cet appartement sur un loyer à moins de 1000 euros sachant qu'il reste moins de 2ans de gestion et que cela fait 4 mois qu'ils ne trouvent pas de locataire....

En plus ils garderaient les autres appartements loués en gestion...

Merci d'avoir pris le temps de me lire, je suis vraiment désappointé.

Cordialement,